DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE SAINT PAUL LES ROMANS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°4.1

ZONAGE

MISE EN COMPATIBILITE APPROUVEE LE 21/05/2019

MODIFICATION 3b - Approuvée le 14/12/2022

N

ECHELLE : 1/5000

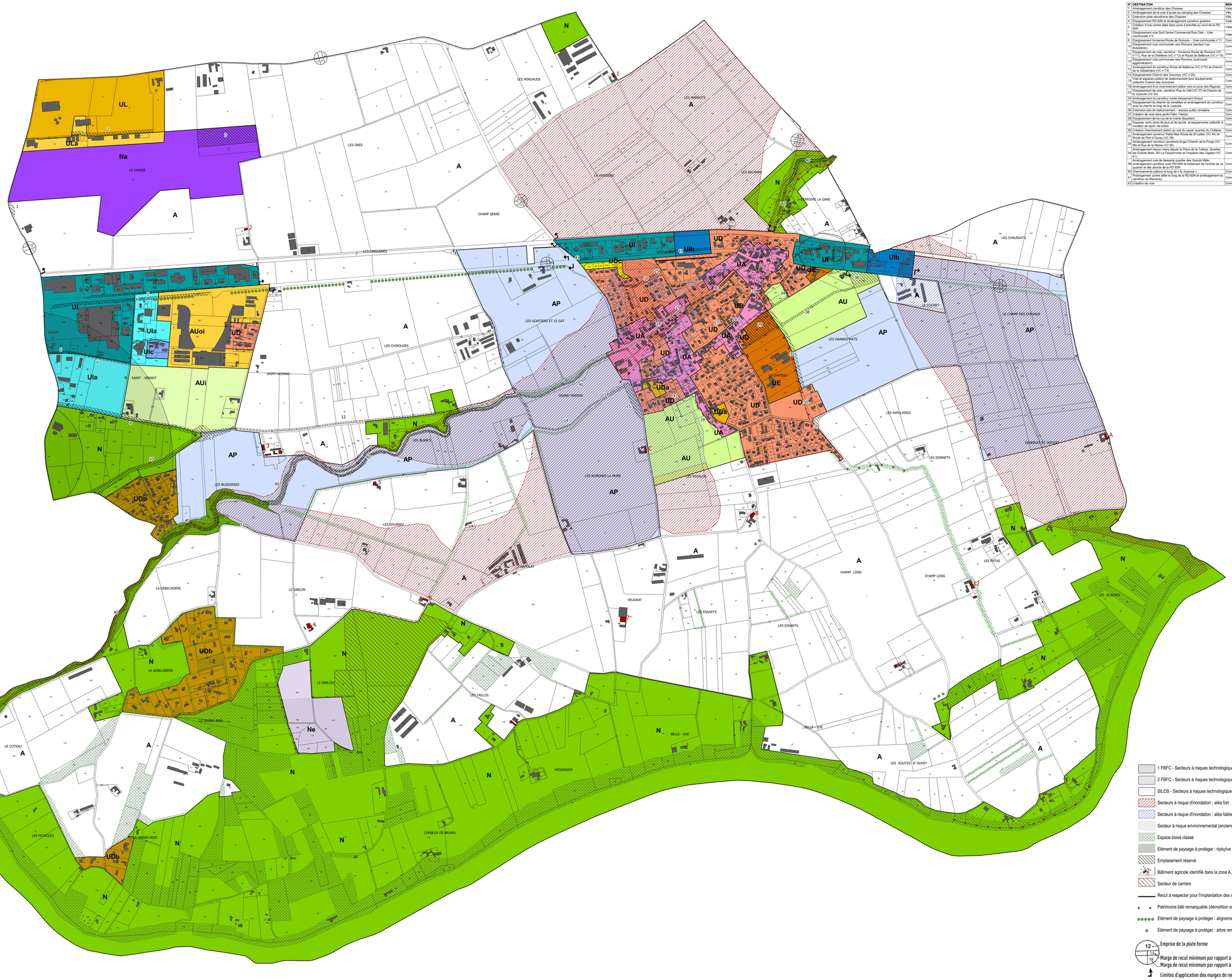

N°	DESTINATION	BENEFICIARE
1	Aménagement carrefour des Chasses	Valence Romans Agglo
2	Aménagement de la voie d'accès au camping des Chasses	Ville de Romans
3	Extension piste aéroditrome des Chasses	Ville de Romans
4	Elargissement RD 92N et aménagement carrefour giratoire	Valence Romans Agglo
5	Création d'une contre allée dans zone d'activités au nord de la RD 92N	Valence Romans Agglo
6	Elargissement voie Sud Centre Commercial Rue Clair - Voie communale n°4	Valence Romans Agglo
8	Elargissement Ancienne Route de Romans – Voie communale n°11	Commune
10	Elargissement voie communale vers Romans (secteur Les Bussières)	Commune
11	Elargissement de voie, carrefour : Ancienne Route de Romans (VC n°5) et la Distillerie (VC n°12) et Route de Bellevue (VC n°10)	Commune
12	Elargissement voie communale vers Romans (sud-ouest agglomération)	Commune
13	Aménagement du carrefour Route de Bellevue (VC n°10) et Chemin de la Gébelinière (VC n°73)	Commune
14	Elargissement Chemin des Gourneys (VC n°20)	Commune
15	Voie et espaces publics de stationnement pour équipements collectifs Chemin des Aumônes	Commune
16	Aménagement d'un cheminement piéton vers la zone des Rigauds	Commune
23	Aménagement du carrefour, carrefour Rue du Gâl (VC 27) et Chemin de la Joyeuse (VC 34)	Commune
24	Aménagement du carrefour sortie lotissement Giraud	Commune
25	Elargissement du chemin du cimetière et aménagement du carrefour avec le chemin le long de la Joyeuse	Commune
26	Extension aire de stationnement – espace public cimetière	Commune
27	Création de voie dans jardin Félix / Hector	Commune
28	Elargissement de la rue de la mairie (Baudon)	Commune
29	Espaces verts, aires de jeux et de sports, et équipements collectifs à vocation de sport, de loisirs	Commune
30	Aménagement chemin piéton au sud du canal, quartier du Château	Commune
31	Aménagement carrefour Route de la Route de St Lattier (VC 84) et Route de Pont d'Ouvey (VC 39)	Commune
33	Aménagement carrefour (ancienne forge) Chemin de la Forge (VC 55) et Rue de la Mairie (VC 50)	Commune
34	Aménagement liaison viaire depuis la Place de la Tuilerie, Quartier les Grands Mats, RD La Dauphinoise et l'impasse des Cigales (VC 4)	Commune
36	Aménagement voie de desserte quartier des Grands Mâts, aménagement carrefour avec RD 92N et traitement de l'entrée de ce quartier et des abords de la RD 92N	Commune
40	Cheminements piétons le long de « la Joyeuse »	Commune
41	Prolongement contre allée le long de la RD 92N et aménagement du carrefour du Manscavy	Commune
42	Création de voie	Commune

Légende

Légende zonage

- UA: Zone urbaine centre urbain (habitat, commerces, services...)
- UD: Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat desservie par le réseau collectif d'assainissement
- UDa: Secteur de la zone UD comportant des constructions à usage agricole
- UDb: Secteur de la zone UD avec assainissement autonome
- UDc: Secteur de la zone UD où ne sont admises que les annexes aux habitations
- UE: Zone urbaine à vocation d'accueil d'espaces et d'équipements d'intérêt collectif
- UI: Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- Ula: Secteur de la zone UI soumis à des dispositions spécifiques (St Verant)
- UIb: Secteur de la zone UI soumis à des dispositions spécifiques (La Verriere, est agglomeration)
- UIc: Secteur de la zone UI avec batiments agricoles existants
- UL: Zone urbaine à vocation d'activités de loisirs
- ULa: Secteur de la zone UL réservé aux activités de loisirs liées à l'aerodrome
- AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation dominante d'habitat
- AUi: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- AUoi: Zone à urbaniser opérationelle à vocation d'activités économiques
- A: Zone à vocation agricole
- AP: Secteur de la zone à vocation agricole à "sensibilité" paysagère
- N: Zone naturelle
- Na: Secteur de la zone N réservé aux aménagements de l'aérodrome des Chasses
- Ne: Centrale de production d'énergie photovoltaïque

- 1 FBFC - Secteurs à risques technologiques
- 2 FBFC - Secteurs à risques technologiques
- SILOS - Secteurs à risques technologiques
- Secteurs à risque d'inondation : aléa fort
- Secteurs à risque d'inondation : aléa faible
- Secteur à risque environnemental (ancienne carrière)
- Espace boisé classé
- Elément de paysage à protéger : ripisylve
- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole identifié dans la zone A, comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Secteur de carrière
- Recul à respecter pour l'implantation des constructions
- Patrimoine bâti remarquable (démolition subordonnée au permis de démolir)
- Elément de paysage à protéger : alignement d'arbres
- Elément de paysage à protéger : arbre remarquable isolé
- 12 – Emprise de la plate forme
- 14 – Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie s'appliquant aux habitations
- 10 – Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie s'appliquant aux autres constructions
- Limites d'application des marges de recul